

1 MILLIARD D'EUROS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE : 6 ANNÉES D' ACTIONS POUR CRÉER 11 200 EMPLOIS !

LES ACTIONS FINANÇÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU CRÉENT DES EMPLOIS DANS NOTRE BASSIN

Le X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie définit pour 6 ans les aides financières attribuées puis réparties sur différents secteurs d'activités, tels que la lutte contre la pollution de l'eau, la bonne gestion de la ressource en eau ou encore la protection des milieux aquatiques. Les maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs...) aidés des services de l'agence participent à la mise en œuvre des actions dans le bassin, telles que la construction de nouveaux ouvrages, comme les stations d'épuration, l'installation de réseaux de distribution d'eau potable performants, ou encore les travaux d'entretien ou de restauration de cours d'eau. Pour réaliser ces travaux, les entreprises doivent ajuster leur main d'œuvre et se procurer les ressources nécessaires à l'élaboration des projets.

Un programme qui bénéficie à tout le territoire

QUI BÉNÉFICIE DE CES CRÉATIONS D'EMPLOI ?

La population du bassin Artois-Picardie bénéficie directement des créations d'emplois liés à ces projets. Ce sont les emplois directs. Par ailleurs, la main d'œuvre employée par les fournisseurs ou les entreprises sous-traitantes est source de création d'emplois indirects.

LE X^{ÈME} PROGRAMME : UN OUTIL DE RELANCE ÉCONOMIQUE !

Financé par les redevances collectées auprès des ménages, des industriels et des agriculteurs du bassin.

L'agence participe directement à la création d'emplois par le biais des emplois aidés. En effet, ces créations d'emploi et l'activité économique, aboutissent à de nouveaux revenus pour les ménages ayant pour effet une augmentation de leur pouvoir d'achat et de leur consommation.

C'est donc l'ensemble de l'économie du bassin Artois-Picardie qui est impactée par les actions du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau (X^{ème} Programme)

Subventionne 1 milliard d'€

Projets de lutte contre la pollution et de bonne gestion de la ressource en eau

Provoque

Création d'emplois directs pour permettre et pérenniser ces projets

+

Création d'emplois indirects accompagnant les emplois directs

11 200 emplois

Pour chaque million d'euros dépensé par l'Agence, 11 emplois sont créés

	Actions (en millions d'euros)	Estimation* des emplois créés (directs, indirects, induits)
Stations d'épuration des collectivités territoriales	146,696	2 370
Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales	238,766	3 800
Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	66,405	1 300
Assistance technique à la dépollution	6,874	20
Aide à la performance épuratoire	102,38	2 170
Lutte contre la pollution agricole	51,833	470
Protection de la ressource	9,446	50
Restauration et gestion des milieux aquatiques	73,135	500
Eau potable	74,866	400
Appui à la gestion concertée	5,44	25
Connaissance environnementale et Etudes générales	13,959	60
Information, communication et éducation à l'environnement	4,128	35
Total		11 200

* Ces valeurs sont issues des statistiques de l'INSEE



Agent de station d'épuration (chantier d'Urvilliers)



Technicien de rivière (renforcement des berges à Airaines)



Ouvrier de chantier (station d'épuration de Richebourg)



Agent d'entretien (berges à Airaines)

L'Agence de l'Eau participe aussi à la création d'emplois directs

POUR QUELLES MISSIONS ?

- La mise en place ou le renforcement de services publics d'assainissement non collectif (SPANC),
- Les contrôles de raccordement au réseau public de collecte (Services d'assainissement collectif),
- L'amélioration de la connaissance et de la gestion des services d'eau potable en milieu rural,
- La lutte contre les rejets toxiques,
- Les économies d'eau,
- L'animation locale dans le domaine de l'eau,
- L'entretien des milieux aquatiques et la gestion durable des cours d'eau et des zones humides,
- La lutte contre l'érosion des sols ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques.

QUELLES MODALITÉS ?

La participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie prend la forme d'une subvention forfaitaire de 3 500 €/an, complémentaire aux aides versées par l'Etat ou les Conseils Généraux dans le cadre des contrats d'insertion par l'emploi dans le domaine de l'eau.